



DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Commune du Havre et d'Octeville Sur Mer

Demandeur :

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Direction Grands Projets, Maîtrise d'Ouvrage et Aménagement
Hôtel de la communauté – 19 rue Georges Braque – CS 70854
76 085 LE HAVRE Cedex

NOTE DE MAÎTRISE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Terrain cadastré section OA n°206 et 207 pour partie sur la commune du Havre
Terrain cadastré section AC n°165 pour partie sur la commune d'Octeville sur Mer

Sommaire

Introduction.....	3
1. Analyse des Enjeux Floristiques et d'Habitats sur l'Emprise du Projet	3
2. Une Gestion Active des Enjeux sur et à Proximité de l'Emprise du Projet.....	3
2.1. Restauration Écologique : Gestion du Foyer de Renouée du Japon	3
2.2. Conception Écologique du Bassin à Débit Régulé	5
2.3. Prise en Compte Active de la Faune Mobile (Chiroptères)	5
2.3.1. Principe d'Adaptation des Périodes et Horaires de Travaux.....	6
2.3.2 Principe d'Accompagnement Écologique par des Habitats de Substitution	6
Conclusion	6

Introduction

La présente note est annexée au dossier de demande d'examen au cas par cas déposé par la Communauté urbaine. Elle vise à démontrer la démarche d'analyse et de pilotage menée par la Communauté urbaine suite à la prise de connaissance du "Suivi de Biodiversité" de novembre 2024.

Ces études sont réalisées par l'association Aérobiodiversité, à l'initiative de la DGAC et commanditées par l'exploitant Sealar.

Des enjeux liés à des espèces vulnérables ou en danger sont identifiées à l'échelle du site de l'aéroport. La localisation des enjeux par rapport au projet, notamment plus restreints, sont abordés dans la présente note

Conscients de notre obligation de prouver l'absence d'impact notable, nous avons identifié les enjeux et défini une stratégie claire, en lien avec nos partenaires techniques, dans le but de soutenir notre demande de dispense d'évaluation environnementale.

1. Analyse des Enjeux Floristiques et d'Habitats sur l'Emprise du Projet

L'analyse de la cartographie du rapport de 2024 révèle que le périmètre du projet a été positionné de manière à éviter les habitats et les stations de flore à haute valeur patrimoniale :

- Le projet se situe en dehors des zones humides, des stations de flore d'intérêt (Genêt des teinturiers, etc.), des enjeux faunistiques (oiseaux) cartographiés et des zones préconisées pour une gestion par fauche tardive.

L'emprise du projet est donc principalement constituée d'un habitat de prairie de fauche, sur lequel un seul enjeu floristique a été identifié.

2. Une Gestion Active des Enjeux sur et à Proximité de l'Emprise du Projet

2.1. Restauration Écologique : Gestion du Foyer de Renouée du Japon

- Le rapport (Figure 6, p. 18) confirme que notre emprise est directement concernée par un foyer de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Le rapport souligne le caractère invasif de cette espèce et la menace qu'elle représente pour l'intégrité des prairies de la plateforme.
- Le projet sera l'occasion de traiter activement ce foyer. La Communauté urbaine s'engage à mettre en œuvre un protocole de gestion visant une dissémination nulle.

La solution finale retenue pour le projet s'inspirera des principes décrits ci-dessous, adaptée aux contraintes du site :

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est une plante invasive extrêmement résistante et difficile à éradiquer. Elle pousse rapidement, se propage par ses racines (rhizomes) et peut causer des dommages aux écosystèmes, aux constructions et aux infrastructures. Son élimination demande une approche persistante, multi-méthodes et souvent sur plusieurs années.

Voici les principales méthodes pour éliminer la renouée du Japon :

Phase 1 : Arrachage mécanique (manuel ou avec engins)

- Efficacité : faible à moyenne, car les racines peuvent descendre jusqu'à 3 m de profondeur.
- Nécessite d'enlever tous les fragments de rhizomes, sinon la plante repoussera.
- Recommandé en petites surfaces, avec un criblage du sol si possible.
- Ne jamais jeter les déchets dans la nature : les rhizomes peuvent reprendre. Les faire sécher au soleil, ou les confier à un centre de traitement spécialisé.

Phase 2 : Fauchage ou coupe régulière

- À faire toutes les 2 à 3 semaines, de mai à octobre.
- Cela épuise progressivement la plante en l'empêchant de reconstituer ses réserves.
- Couper à ras du sol avec une lame tranchante.
- Combiner cette méthode avec un bâchage ou un traitement chimique pour plus d'efficacité.

Phase 3 : Bâchage opaque (occultation)

- Couvrir le sol avec une bâche épaisse noire ou géotextile anti-rhizomes.
- Doit rester en place 3 à 5 ans.
- Peut-être combiné avec du fauchage régulier sous la bâche si la plante perce.
- S'assurer que la bâche dépasse largement la zone infestée, car les rhizomes peuvent s'étendre horizontalement.

Phase 4 : Traitement chimique (herbicides)

- Utilisation d'herbicides systémiques à base de glyphosate (Roundup Pro, etc.) — réglementés et parfois interdits selon les zones.
- À appliquer en fin d'été ou début d'automne, quand la plante ramène les nutriments dans ses rhizomes.
- Méthodes d'application : pulvérisation ciblée, badigeonnage, injection dans les tiges.

- Utilisation strictement encadrée : consulter les réglementations locales et faire appel à des professionnels agréés si nécessaire.

Phase 5 : Pâturage (écopâturage)

- Des chèvres ou moutons peuvent consommer les jeunes pousses.
- Méthode utile en complément, mais insuffisante seule.
- Difficile, voir impossible à mettre en application à proximité d'un aéroport.

Recommandations pratiques :

- Combiner plusieurs méthodes pour de meilleurs résultats.
- Surveiller pendant plusieurs années après éradication : la renouée peut repartir de fragments minuscules.
- En cas de grande infestation : faire appel à une entreprise spécialisée en gestion des plantes invasives.

Sur la base de cette analyse, le protocole qui sera intégré au projet se basera sur une combinaison de ces méthodes pour garantir une gestion efficace et à coût maîtrisé.

2.2. Conception Écologique du Bassin à Débit Régulé

- Le projet intègre la création d'un bassin à débit régulé pour la gestion des eaux pluviales de la nouvelle zone imperméabilisée, conformément aux règles d'assainissement en vigueur.
- Au-delà de sa fonction hydraulique, la Maîtrise d'Ouvrage a intégré dans les exigences de conception de cet ouvrage qu'il soit considéré comme une opportunité écologique.

2.3. Prise en Compte Active de la Faune Mobile (Chiroptères)

- Le rapport signale la présence sur la plateforme aéroportuaire de Chiroptères protégés, notamment la Barbastelle d'Europe (Annexe II Directive Habitats). La Communauté urbaine fait l'hypothèse que, de par leur mobilité, ce projet se situe dans leur zone d'influence potentielle. La Communauté urbaine est pleinement consciente de la sensibilité du sujet et de l'éventualité qu'une étude acoustique puisse être demandée par l'autorité compétente.
- Pour répondre à cet enjeu, et en s'inspirant des mesures concrètes mises en œuvre sur des projets locaux à forte sensibilité comme celui du terminal de croisière (Pointe de Floride), la Maîtrise d'Ouvrage a intégré les principes suivants, qui seront transcrits en prescriptions dans les documents qui suivront.

2.3.1. Principe d'Adaptation des Périodes et Horaires de Travaux

- Le projet sera conçu et réalisé de manière à garantir le plus faible impact possible. Cela inclut des exigences sur un phasage des travaux visant à limiter les nuisances sonores durant les périodes de sensibilité majeure.
- Le périmètre du projet étant situé à proximité immédiate de la tour de contrôle, son éclairage s'inscrit dans un secteur déjà soumis aux contraintes lumineuses fortes et réglementées (Aviation Civile, OACI) qui régissent la sécurité aérienne. Le principe intégré au projet est donc celui du moindre impact additionnel.

2.3.2 Principe d'Accompagnement Écologique par des Habitats de Substitution

- Le rapport de biodiversité ne localise pas de gîte à Chiroptères sur l'emprise du projet. Cependant, s'inspirant là encore des mesures d'accompagnement, la Communauté urbaine a intégré au projet le principe de création d'habitats-refuges.

Conclusion

Il est démontré une prise en compte sérieuse et approfondie du rapport de biodiversité. La stratégie mise en œuvre est claire :

1. Éviter les enjeux patrimoniaux fixés.
2. Traiter l'unique enjeu floristique présent sur l'emprise.
3. Valoriser les ouvrages techniques (bassin) en opportunités écologiques.
4. Anticiper et étudier les impacts sur la faune mobile sensible.

La mise en œuvre de mesures permettant de résorber la zone de renouée du Japon identifiée et d'éviter sa propagation est parfaitement maîtrisable dans le cadre du projet.